

Évadés

Les deux R16 grises sont là, garées, moteur en marche, devant le 36 quai des Orfèvres.

Nous dévalons la volée de marches de pierre pour arriver dans la cour pavée, Christian Jubin tenant fermement le pistolet pointé dans le dos du juge Magnan, tandis que je le précède, tenant en joue le greffier Laurain. Ma belle Évelyne semble minuscule derrière le deuxième collaborateur du juge, et pourtant, nul ne se serait interposé entre elle et son otage.

Il ne nous a pas fallu plus de cinq minutes pour quitter le bureau du juge d'instruction, trois étages plus haut.

Cinq minutes pour nous retrouver dehors, après trois heures et demie dans le bureau du juge, sans aucune certitude de parvenir à nos fins.

Deux voitures.

Telle était notre unique revendication.

Mémoires d'un grand bandit

Christian et moi étions tous deux en détention préventive. Évelyne, elle, était en liberté surveillée, mais prévenue dans la même affaire de braquage que nous. En réalité, elle me devait sa liberté. Évelyne, la femme de ma vie, celle que j'avais épousée entre deux braquages le 12 juillet 1969.

Christian, Évelyne et moi étions tous trois incarcérés depuis novembre 1969, en attente de notre procès. Nous étions « soupçonnés » d'avoir organisé différents hold-up à main armée. Alors que Christian et moi étions en détention préventive à la prison de la Santé, Évelyne avait été envoyée à Fleury-Mérogis. À chacune de nos entrevues avec le juge d'instruction, Christian et moi racontions la même histoire : Évelyne, qui nous avait servi de chauffeur, n'était pas notre complice, elle avait agi sous la contrainte. Nous espérions ainsi qu'elle soit libérée. Mais pour faire entendre raison à un juge d'instruction, il faut se lever de bonne heure, d'autant plus quand on est malfaiteur. Le temps passait, Évelyne pourrissait en prison depuis près de deux ans, et j'en étais malade.

Alors, je décidai de jouer mon va-tout et fomentai un plan. Il faut dire que j'avais de l'imagination et un peu d'expérience en la matière. Lors de cette détention préventive, je partageais la cellule avec trois autres détenus. Nous n'étions pas isolés et avions l'occasion d'échanger avec nos collègues détenus lors des promenades notamment. C'est ainsi que j'avais rencontré Simon. Lui, il connaissait la durée de sa

peine, son procès était passé depuis bien longtemps, et il travaillait comme plombier pour le compte de la prison, un métier qu'il avait probablement appris et exercé du temps de sa liberté. J'ignorais tout de ce gars-là, sinon qu'il avait accès à certains outils. Moi, j'étais le complice de Jubin, et cela suffisait pour qu'il accepte de me rendre un service. Un jour, je profitai donc de la promenade pour lui passer commande d'un petit couteau. Je ne demandais rien de compliqué, juste une petite lame suffisamment affûtée. Je n'eus pas à m'expliquer davantage ni à dévoiler mon plan. Le lendemain, toujours lors de la promenade, il me fit savoir que la lame serait prête deux jours plus tard. Je n'avais plus qu'à me débrouiller pour le faire venir dans ma cellule, car jamais il ne prendrait le risque de me remettre l'arme durant la promenade.

Je ne trouvai aucune meilleure idée que de boucher les toilettes avec tout le papier journal que je dénichai. Nous recevions la presse, et les journaux s'entassaient dans un coin de la cellule, voilà donc qui allait enfin me servir à quelque chose. Il suffisait désormais de prévenir les gardiens que les toilettes étaient obstruées, pour que le plombier intervienne rapidement. Quelques minutes plus tard, Simon entra dans la cellule, me remettait la lame, débouchait les toilettes et repartait comme il était venu. Il n'avait pas le dos tourné que je me poignardais dans le bas-ventre, me perforant l'intestin au passage. J'avais eu le temps, depuis mon incarcération, de lire, notamment

les planches anatomiques des dictionnaires. Je savais donc à peu près où taper sans me condamner. Le sang n'avait pas tardé à maculer mes vêtements et à se répandre, alors que je perdais connaissance. Tous les risques étaient bons à prendre pour qu'Évelyne soit libérée.

Au retour de la promenade, mes codétenus me retrouvèrent à terre, inanimé, et donnèrent l'alerte. Je fus transporté à l'hôpital Cochin, à deux pas de la prison de la Santé, où l'on me prodigua les soins appropriés. Je repris connaissance, menotté à mon lit, un garde devant la porte. Après tout, je n'étais certainement pas le premier détenu à tenter une évasion en profitant d'une hospitalisation. Mais ça n'était pas mon projet. Mon unique but était de faire en sorte qu'Évelyne soit libérée. Aussi, à peine avais-je retrouvé mes esprits que je réclamai à cor et à cri la libération de celle qui avait agi sous la contrainte, qui était une victime et non une complice. Il faut croire que cette fois, je fus suffisamment convaincant, précisant que je n'hésiterais pas à mettre ma vie en danger pour qu'elle soit relaxée. C'est ainsi qu'elle sortit peu après. Ensuite, Évelyne vint régulièrement au parloir, et se présenta libre aux instructions ordonnées par le juge.

Nous étions convoqués chez le juge Magnan à 17 h 30. Depuis le temps que je le rencontrais, j'avais compris qu'avec lui, c'était donnant-donnant. Si

j'acceptais de parler, de dévoiler quelques secrets bien gardés, il se montrerait plus enclin à accepter certaines conditions. Alors cette fois, exigeant qu'Évelyne assiste à l'instruction, je lui promis qu'il aurait ce qu'il attendait, des aveux, des révélations, des informations sur ce que je taisais depuis le jour de notre arrestation, en novembre 1969. Mon seul lien avec l'extérieur, c'était Évelyne. J'avais profité de l'une de ses visites pour lui faire savoir que nous serions tous les trois convoqués chez le juge ce 10 avril 1972, en fin d'après-midi, et que cette instruction serait la dernière. Le juge Magnan me l'avait dit.

Il y avait un coup à tenter.

Ce serait notre unique chance.

La seule occasion.

Il appartenait à Évelyne de trouver des armes, de prévenir Christian, avec lequel je n'avais aucun contact, bien qu'étant incarcérés au même endroit que lui. C'est donc sur les frêles épaules de mon Évelyne que reposait la réussite de mon pseudo-plan. Je lui faisais confiance, elle était dégourdie et maline. Elle saurait où trouver les trois armes dont nous aurions besoin.

Ce 10 avril 1972, Jubin et moi fûmes extraits de nos cellules, menottés, installés dans la fourgonnette qui devait nous emmener du boulevard Arago vers l'île de la Cité. Le trajet ne prit pas plus de dix minutes, toutes sirènes hurlantes le long du boulevard Saint-Michel. Les détenus n'entraient jamais par la grande entrée. Ils empruntaient l'entrée des artistes,

bien cachée, dont toutes les portes se referment à clé derrière leur passage. Là, dans les coulisses du palais de justice, les couloirs étaient étroits, laissant peu de place à une tentative d'évasion. Au détour d'un étroit escalier de pierre nous menant au troisième étage, nous débouchâmes par une porte dérobée dans un grand couloir moqueté. Derrière chaque porte de bois massive se trouvait le bureau d'un juge d'instruction. Des bancs étaient alignés entre les battants. Certains détenus menottés à un policier attendaient leur audience. Jubin et moi avançons calmement, flanqués chacun de deux policiers, jusqu'à atteindre le bureau du juge Magnan. Aucun doute, nous étions sous bonne garde. Pas un mot n'avait été échangé depuis que nous avons quitté la prison. Le planton devant la porte fit savoir au magistrat que nous étions arrivés. La greffière ne tarda pas à nous faire entrer.

Comme nous l'espérions, le juge avait demandé que les menottes nous soient retirées dans son bureau. Les quatre policiers s'étaient exécutés, et s'étaient placés en retrait des trois chaises lui faisant face. Seule l'avocate de Jubin était présente. Évelyne fut invitée à entrer dans le bureau, également accompagnée d'un policier. Je passai discrètement la main sur sa taille, et sentis deux armes coincées entre sa peau et son jean, une devant, une derrière. En 1972, on entrait dans le palais de justice comme dans un moulin. Évelyne répondait à une convocation, elle comparait libre, et ne subit aucun contrôle. Faire entrer ces armes avait

donc été un jeu d'enfant. Nous étions désormais tous les trois assis face au juge Magnan, Évelyne, entre Jubin et moi, les deux greffiers installés à un bureau sur le côté, et les cinq policiers alignés derrière nous. Nous étions trois, il nous faudrait mettre sous contrôle huit personnes si nous libérions l'avocate.

Rien ne nous arrêta.

Le juge avait le nez dans notre épais dossier quand Maître Aiche fut appelée à l'extérieur. La porte du bureau refermée fut le point de départ de notre prise d'otages. Christian et moi nous emparâmes des armes coincées dans la ceinture d'Évelyne. Elle ouvrit son sac dont elle sortit deux autres pistolets. Le temps de nous retourner pour intimer aux cinq policiers de ne pas bouger, ceux-ci levèrent les mains et obtempérèrent avec une facilité déconcertante. Nous avions pour nous le funeste passé de Christian Jubin, criminel avéré, et les armes de poing que nous pointions sur eux. Saisis par la surprise, ils n'eurent même pas le temps de porter la main à leur holster pour dégager leur arme de service. En quelques secondes, les deux greffiers étaient ramenés de chaque côté du juge Magnan qu'Évelyne tenait en joue. De mon côté, j'entrepris de menottes les policiers les uns aux autres.

Maintenant, je me tenais là, debout devant la fenêtre du bureau, m'assurant que les voitures, deux R16 grises, nous avait-on dit, étaient garées, devant le palais. Une horde de journalistes se tenait sur le trottoir pavé. Il faut dire que depuis plus de trois heures

que nous séquestrions huit personnes, dont un magistrat, les médias avaient largement eu le temps d'être informés de cette prise d'otages au sein du palais de justice de Paris.

Une première.

Du jamais-vu.

Ils devaient être à l'affût du scoop qui ferait la une le lendemain matin.

Il s'était donc passé plus de trois heures et pourtant, je n'eus pas le temps de me dire que c'était trop facile. Nous étions dans le feu de l'action.

Pas le temps de réfléchir.

D'être surpris.

De laisser les émotions prendre le dessus.

Nous avions quelques années d'entraînement, nous reconnaissions tous les trois les bienfaits de cette adrénaline qui nous donnait une assurance spectaculaire. Surtout, nous avions une sérieuse expérience du contrôle de la situation.

Garder la main.

Maintenir la pression.

Ne jamais trembler.

C'était notre cœur de métier.

Et les voitures étaient là.

Alors seulement, nous avons entamé notre retraite, bien conscients qu'en dehors du bureau, une armée de policiers devait nous attendre. Notre plan de départ consistait à attacher tous ceux qui nous empêcheraient

de fuir. À ce moment-là, il n'était pas question de prendre des otages.

Trop compliqué.

Trop risqué.

Trop d'incertitude.

On les attacherait tous les uns aux autres, et on prendrait la poudre d'escampette, sans plus de bruit et sans menace. C'était compter sans l'irruption dans le bureau du juge du garde chargé de surveiller la porte, alerté par le bruit du policier qui était tombé alors que je préparais notre retraite. Évidemment, il prit la fuite pour donner l'alerte, suivi de près par Christian qui finit par le rattraper au bout du couloir. En quelques secondes, notre plan venait de s'effondrer, nous dûmes envisager le plan B.

Ce plan B, c'était l'imprévu.

Le tout pour le tout.

La fuite à tout prix.

Rien n'avait été pensé, réfléchi. Nous agissions, dopés à l'adrénaline, à l'instinct, et sans réfléchir. Les voitures étaient là, à quelques centaines de mètres, il nous fallait les atteindre à tout prix avant de nous faire prendre. Nous n'avions plus le choix que d'embarquer le juge et ses greffiers. S'il n'y avait eu que moi, le juge Magnan aurait été menotté, nous avions le matériel en réserve. Mais Christian eut quelques remords, alors nous quittâmes le bureau, Christian, et sa solide réputation en tête, pointant une arme entre

les omoplates de son otage raide comme la justice, Évelyne et moi tenant en joue les deux greffiers.

À pas pressés, nous avons parcouru le long couloir afin de rejoindre le palier, sommant nos trois otages de ne pas crier. Le juge Magnan marchait devant Christian, qui le tenait fermement par le col de la veste. Nous avons dévalé les trois étages sans être interrompus dans notre fuite. Avocats, juges et policiers assistaient, impuissants, à notre évasion, certains nous criant de ne pas faire de conneries. Que l'on parvienne à s'évader ou pas, le mal était fait, nous braquions des armes sur un juge d'instruction et deux de ses greffiers. À ce stade, la tentative d'évasion serait jugée aussi sévèrement que l'évasion tout court, alors autant aller au bout de notre idée. Notre meilleur atout était sans conteste la présence dans notre trio de Christian Jubin.

Mon ami.

Mon complice.

Mon bras armé.

Le plus dangereux de nous trois.

Évelyne et moi n'avions jamais blessé ni tué personne. Nous n'étions certainement pas des enfants de chœur pour nous retrouver preneurs d'otages et nous enfuir ce 10 avril 1972 du palais de justice de Paris. Mais nous n'étions pas des assassins. Christian, lui, c'était une autre histoire.

Nous avons été convoqués ce 10 avril 1972 dans le bureau du juge Magnan pour une affaire de braquage

à main armée que nous avons commis ensemble. Et ce braquage était probablement le cadet des soucis de Christian, qui encourait la prison à perpétuité pour une sombre affaire de meurtre. Au moment où nous nous échappions avec perte et fracas du palais, Christian Jubin était aussi l'auteur présumé du double crime du Gavroche¹, un bar situé à Pigalle, un repaire de prostituées et de malfaiteurs. Il était soupçonné d'avoir assassiné la serveuse et son ami, le 5 novembre 1969, peu de temps avant notre arrestation. À cette époque, le Gavroche appartenait à Jo Attia², bien connu des services de police pour avoir été le complice de Pierre Loutrel³, dit Pierrot le Fou, un criminel notoire. Alors évidemment, si les policiers qui assistaient, pantois, à notre évasion ne bronchaient pas, c'est qu'ils mesureraient parfaitement la dangerosité de mon complice.

J'ignorais à quel point je leur faisais peur.

L'important, finalement, c'était de semer le doute.

Faire croire que l'on était tout aussi dangereux.

Insinuer que l'on n'hésiterait pas à faire feu.

Adopter l'attitude et le regard suffisamment menaçants pour que nul n'ait envie de tenter le diable. Une leçon retenue de mes quelques années à écumer le milieu du banditisme.

1. « Christian Jubin répond d'un double meurtre commis dans un ancien bar de Jo Attias », *Le Monde*, 30 mai 1973 : situé rue Joseph-de-Maistre, le Gavroche était un repaire de voyous, propriété de Jo Attia, véritable caïd du milieu.

2. Joseph Attia, dit Jo Attia, est un malfaiteur parisien, connu pour avoir perpétré des vols à main armée dans le gang des Tractions Avant avec lequel il perpétue une quinzaine d'attaques à main armée entre février et novembre 1946.

3. Pierre Loutrel, dit Pierrot le Fou, est le premier malfaiteur français à avoir été qualifié d'ennemi public.